



BLUEGREEN

RÈGLEMENT DU CRITERIUM U10 - U8 JEUNES DE L'ODET 14 - 15 septembre 2024

Epreuve comptant pour le G.O.K.T. 2024



LIGUE DE BRETAGNE

ffgolf®

Ce règlement complète les règlements généraux des Épreuves Fédérales Amateurs. Les règlements particuliers priment sur les règlements généraux.

| | |
|-----------------------------|--|
| CONDITIONS DE PARTICIPATION | <ul style="list-style-type: none"> - être licencié à la ffgolf et ou être licencié d'une fédération étrangère reconnue - être de catégorie U10 (2014 et après) - être à jour de ses droits d'engagement à tous les Critériums antérieurs - remplir tous les critères sportifs d'inscription - répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur - attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé spécial mineur disponible sur l'espace licencié. Un certificat médical de moins de 6 mois devra être fourni uniquement dans le cas où il n'aura pas été répondu négativement à toutes les questions. Pour les joueurs non licenciés en France, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé spécial mineur disponible sur le site de la fédération ou sur extranet - Documentation – sport). |
| TERRAIN | <p>Parcours de l'Odét</p> <p>U10 Filles : 1245m (marques oranges)</p> <p>U10 Garçons : 2214 m (marques violettes)</p> <p>U8 Garçons et Filles : 1245 m (marques oranges)</p> |
| FORMULE DE JEU | <p>Simple Score maximum (9 coups par trou) 18 trous – 9 trous par jour</p> <p>Classement sur l'addition des 2 tours</p> <p>Épreuve non-fumeurs : cf. § 1.2-2 (5)</p> <p>Cadets, chariots électriques et utilisation des appareils de mesure de distance interdits : cf. § 1.2-2 (8)</p> <p>Un parcours de reconnaissance possible durant les 15 jours précédant l'épreuve sur réservation au 02 98 54 87 88</p> |
| INDEX | L'index figurant dans Fléole à la date de clôture des inscriptions sera pris en compte. |
| SERIES | Trois catégories : U10 Filles – U10 Garçons – U8 Mixte |
| INSCRIPTIONS | <p><u>La date limite</u> d'inscription est fixée au 30 Août 2024</p> <p>Inscription en ligne sur le site de la Ligue de Bretagne de Golf : https://liguebretagnegolf.org/</p> <p>La liste des joueurs retenus et une éventuelle liste d'attente seront publiées sur le site de la Ligue et le site de l'AS de l'Odét : le 2 septembre 2024</p> <p>Champ de participants limité à 24 joueurs. Les joueurs U10 – U8 seront retenus en privilégiant l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions.</p> <p>En cas de scratches après la date de clôture des inscriptions, s'il existe une liste d'attente, elle sera être traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle. En cas de scratches le premier jour de l'épreuve, l'ordre de la liste d'attente sera respecté parmi les joueurs présents sur le site.</p> |
| DROIT ENGAGEMENT | <p>25 €</p> <p>Tout joueur déclarant forfait après le tirage des départs ne sera pas remboursé.</p> |
| TIRAGE DES DEPARTS | <p>Par catégorie et par sexe. 1er tour : dans l'ordre croissant des index. 2^{ème} tour : ordre inverse du classement du 1^{er} tour</p> <p>La publication des horaires de départs intervient au plus tôt 48 h et au plus tard à midi la veille du 1er tour:</p> <p>https://liguebretagnegolf.org/ ou sur le site de l'AS de l'Odét ou au 02 98 54 87 88</p> |
| CLASSEMENT | <p>Brut exclusivement et obligatoirement par sexe et par catégorie (pas de classement mixte sauf pour U8). En cas d'égalité pour la première place dans chaque catégorie et pour chaque sexe, le Comité de l'épreuve départagera les joueurs par un play-off en trou par trou. En cas d'impossibilité de disputer le play-off, le départage se fera selon le classement établi par RMS.</p> |
| REMISE DES PRIX | À l'issue de la compétition au Club House, suivie d'un goûter (si les conditions sanitaires le permettent). |
| COMITÉ | Le Comité de l'épreuve est constitué de 3 ou 5 personnes dont au minimum : 1 représentant du Club organisateur, 1 représentant du corps arbitral, 1 représentant de la Ligue (qui peut être un des autres arbitres). Il pourra adopter toutes les modifications au présent règlement en fonction du champ de joueurs et/ou des conditions climatiques. |